

PROVINCE DE QUÉBEC43^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSIONQUÉBEC, LE 12 FÉVRIER 2025

CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Québec, le 12 février 2025

Aujourd'hui, à quinze heures trente, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 88 Loi modifiant la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.